

STAGE CA

COMPRENDRE LA DHG – SIÉGER EN CA



Date

MARDI 28 JANVIER 2025
DE 9H À 17H

Lieu

PORTES-LÈS-VALENCE
COLLÈGE JEAN MACÉ
(1 Rue Jean Macé)

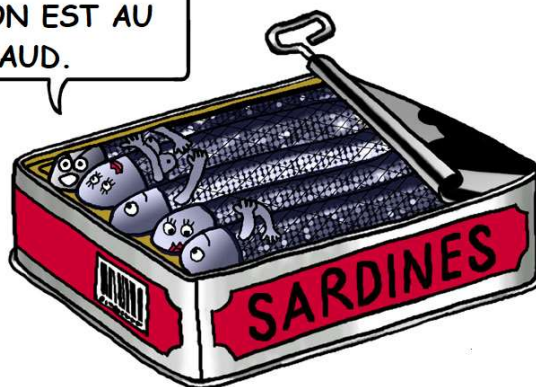
**SUPPRESSIONS
DE POSTES**

**FERMETURE DE
CLASSES**

**AUGMENTATION DU
NOMBRE D'ÉLÈVES
PAR DIVISION**

**QUELLES DGH DANS LA DRÔME
À LA RENTRÉE 2025 ?**

ON NOUS A COUPÉ
LE CHAUFFAGE. AU
MOINS ON EST AU
CHAUD.



Informations et Contact

Le droit à la formation syndicale est reconnu individuellement à tous les personnels, titulaires ou non.

Tout agent de l'État (titulaire, stagiaire ou non-titulaire) en activité a droit à un congé d'une durée maximale de 12 jours par année scolaire, avec traitement maintenu.

La demande d'autorisation d'absence pour formation syndicale doit être déposée au secrétariat de direction au moins un mois avant la date du stage, soit avant le vendredi 20 décembre 2024.

Merci d'informer de votre présence la section départementale du SNES-FSU par téléphone (04 75 56 77 77) ou par mail (snes.drome@grenoble.snes.edu).



<http://snes26.free.fr>



04 75 56 77 77



snes.drome@grenoble.snes.edu